

3G INVEST

Société à responsabilité limitée au capital de 150 000 euros
Siège social : 1 Place Francisque REGAUD - 69002 LYON
491 930 970 RCS LYON

DECISIONS UNANIMES DES ASSOCIES PRISE PAR ACTE SOUS SIGNATURES PIVEES
EN DATE DU 1^{er} OCTOBRE 2025

EXTRAIT PROCES-VERBAL

L'an deux mille vingt-cinq,
Le premier octobre,

LES SOUSSIGNÉS :

Plus personne ne demandant la parole, les Associés ont pris les décisions suivantes :

- [...],
- Transfert du siège social et modification corrélative de l'article 4 des statuts sociaux,
- Révocation de Monsieur Philippe PELISSON de son mandat de co-Gérant,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

DEUXIEME DECISION

(Transfert du siège social et modification corrélative de l'article 4 des statuts sociaux)

Les Associés **décident** à l'unanimité :

- de transférer le siège social du 1 Place Francisque REGAUD - 69002 LYON au 15 rue de Chavril – 69110 SAINTE-FOY-LES-LYON, et ce à compter de ce jour,
- en conséquence de modifier l'article 4 des statuts de la Société dont la rédaction est désormais la suivant :

« **ARTICLE 4 – SIEGE SOCIAL**

Le siège social est fixé : 15 rue de Chavril – 69110 SAINTE-FOY-LES-LYON ».

Le reste de l'article demeure inchangé.

TROISIEME DECISION

(Révocation de Monsieur Philippe PELISSON de son mandat de co-Gérant)

Les Associés, après avoir rappelé que Monsieur Philippe PELISSON est présent et a pu faire valoir ses arguments et ses observations, **décident** en tenant compte de l'abstention de Monsieur Philippe PELISSON, et étant précisé que la majorité requise par les dispositions statutaires et extrastatutaires pour la révocation du co-Gérant est atteinte, de révoquer Monsieur Philippe PELISSON de son mandat de co-Gérant de la Société, avec effet immédiat à l'issue des présentes décisions et de ne pas pourvoir à son remplacement.

En conséquence, les Associés prennent actent que Monsieur David VENDITELLI devient ainsi l'unique Gérant de la Société.

QUATRIEME DECISION

(Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités)

Les Associés **donnent** à l'unanimité tous pouvoirs à la Gérance et au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal pour remplir toutes formalités légales consécutives à l'adoption des décisions qui précèdent.

Il est précisé que le présent acte est signé sur support électronique, sur la plateforme en ligne DocuSign, conformément à la réglementation en vigueur. Il est établi et conservé conformément aux articles 1366 et suivants du Code civil. Le signataire prend acte (i) que la signature électronique qu'il appose sur le présent acte a la même valeur juridique que sa signature manuscrite et (ii) que les moyens techniques mis en œuvre dans le cadre de cette signature confèrent date certaine au présent acte.

Extrait certifié conforme

Par le Gérant de la Société
Monsieur David VENDITELLI

Signé par :

63437AA33D724AC...